

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTRAN TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier du 30 juillet 2008, la société anonyme AXA Investment Managers Private Equity Europe (1) (20, place Vendôme, 75001 Paris), a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 juillet 2008, indirectement par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée Matignon Développement 3 (2), le seuil de 5% des droits de vote de la société ALTRAN TECHNOLOGIES, et détenir indirectement, 7 526 846 actions ALTRAN TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 5,26% du capital et 5,05% des droits de vote de cette société (3).

Ce franchissement de seuil résulte de la souscription à l'augmentation de capital de la société ALTRAN TECHNOLOGIES (4).

-
- (1) Société de gestion de portefeuille contrôlée par AXA IM Private Equity SA, elle-même filiale de AXA SA.
 - (2) La société par actions simplifiée Matignon Développement 3 est une filiale d'AXA SA, faisant l'objet d'un mandat de gestion discrétionnaire d'AXA Investment Managers Private Equity Europe SA.
 - (3) Sur la base d'un capital composé de 143 177 101 actions représentant 149 004 338 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
 - (4) Cf. prospectus visé par l'AMF sous le numéro 08-131 du 18 juin 2008.